

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les 3 et 4 juin 2011 - Grand-Pré (Nouvelle-Écosse)



Réunion d'affaires





## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

de la Société Nationale de l'Acadie  
2 au 5 juin 2011  
Centre d'accueil et d'interprétation  
2205, chemin Grand-Pré  
Grand-Pré, Nouvelle-Écosse

« Grand-Pré, c'est là que tout a commencé! »

### PROGRAMME

*Le vendredi 3 juin 2011 Centre d'accueil et d'interprétation*

**17h00 Accueil et inscription**

**18h00 Ouverture de l'Assemblée générale annuelle**

Mots de circonstance

Madame Françoise Enguehard, présidente de la Société Nationale de l'Acadie  
Monsieur Charles MacDougall, représentant du Conseil jeunesse provincial de la N.-E.  
Monsieur Ronald Robichaud, président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse  
Monsieur Stan Surette, président de la Société de promotion Grand-Pré  
Monsieur Paul Landry, directeur exécutif régional de l'Atlantique de Patrimoine canadien  
Monsieur Richard Barrette, représentant du gouvernement du Québec  
Monsieur Émilien Nadeau, président du conseil d'administration du CMA 2014

**18h30 Présentation – Rapport annuel 2011 - SNA**

**19h00 Remise de la Médaille Léger-Comeau**

19h30        **Réception : vin et fromage**

21h00        **Party de cuisine acadien – Restaurant Évangeline**

*Le samedi 4 juin 2011*

*Centre d'accueil et d'interprétation*

8h30 – 9h00        **Accueil et inscription**

9h00 – 9h10        **Mots de bienvenue**

9h10 – 9h45        **AGA de la Fondation franco-acadienne pour la jeunesse**  
(Veuillez noter que les membres de la SNA sont aussi membres de la FFAJ.)

9h45 – 10h15        **Discours d'ouverture**  
Sally Ross: «*Pèlerinage et prise de possession à Grand-Pré en 1921*»

10h15 – 10h45        **Déplacement vers la croix de la déportation**  
*AUTOBUS 1 – 10H20; AUTOBUS 2: 10h35*

10h45 – 12h15        **Présentation de la candidature de Grand-Pré au Patrimoine mondial de l'UNESCO – Grande marche**  
Présentation par Christophe Rivet

12h30 – 14h15        **Repas communautaire – Barbecue extérieur**

14h30        **Réunion d'affaires**

17h00        **Remerciements et clôture**

# **RÉUNION D'AFFAIRES**

**Liste des délégués inscrits  
ayant chacun le droit de vote\*  
en date du 30 mai 2011**

**Bureau de direction**

Françoise Enguehard	Présidente
Ali Chaisson	Secrétaire-trésorier
Amély Friolet-O'Neil	Conseillère jeunesse

**Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick**

Jean-Marie Nadeau	Président, membre du CA de la SNA
Bruno Godin	Directeur général
Roger Doiron	Délégué

**Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick**

Julie Frigault	Membre du CA de la SNA
Claudie Landry	Vice-présidente
Rémi Goupil	Directeur général

**Société Saint-Thomas-d'Aquin**

Maria Bernard	Présidente par intérim SSTA, membre du CA de la SNA
Aline Bouffard-Cohen	Directrice générale

**Jeunesse acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard**

Philippe Labbé	Vice-président, membre du CA de la SNA
Nicole Noonan	Coordonnatrice

**Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse**

Ronald Robichaud	Président de la FANE, membre du CA de la SNA
Jean Léger	Directeur général

**Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse**

Charles MacDougall	Vice-président de la CJPNE, membre du CA de la SNA
Claudia Marchand	Directrice générale par intérim
Céleste Godin	Coordonnatrice de projets

**Fédération francophone de Terre-Neuve et Labrador**

Julio Custodio	Président, membre du CA de la SNA
Gaël Corbineau	Directeur général

**Franco-Jeunes Terre-Neuve et Labrador**

Adam Cayouette	Vice-président, membre du CA de la SNA
Gisèle Arsénault	Présidente de la FJTNL
Philippe Enguehard	Directeur général

\* Chaque association membre a droit à trois (3) délégués.



## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

**Le samedi 4 juin 2011**

**Salle de projection**

**Centre d'accueil et d'interprétation**

**du Lieu historique national du Canada de Grand-Pré.**

**Grand-Pré, Nouvelle-Écosse**

### **RÉUNION D'AFFAIRES**

#### **Projet d'ordre du jour**

- 1.0 Ouverture de la réunion
- 2.0 Appel des membres et vérification du quorum
- 3.0 Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2010
- 6.0 Rapport de la présidente
- 7.0 Rapport du directeur général
- 8.0 Ratifications des décisions prises par le conseil d'administration et le bureau de direction
- 9.0 Adoption du rapport financier vérifié en date du 31 mars 2011 (sur place)
- 10.0 Nomination d'un vérificateur pour l'année financière 2010-2011
- 11.0 Modification aux règlements
- 12.0 Demande d'adhésion
- 13.0 Élections
- 14.0 Nomination des membres du conseil d'administration (sur place)
- 15.0 Autre(s)
- 16.0 Levée de l'assemblée

## **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2010**

**LA  
SOCIÉTÉ  
NATIONALE  
DE  
L'ACADIE**

**Procès-verbal de la réunion d'affaires  
de la 129<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle  
tenue à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick**

**Le 5 juin 2010**

**PRÉSENCES :** Françoise Enguehard, présidente de la SNA  
Gillianne Beaulieu, conseillère jeunesse de la SNA

**DÉLÉGUÉS :**

**FANE :** Jean Léger, directeur général  
Victor Tétrault, représentant

**SSTA :** Edmond Richard, président  
Gabriel Arsenault, directeur général

**JA :** Sylvain Gallant, vice-président  
Nicole Noonan, représentante

**FFTNL :** Julio Custodio, président  
Cyrilda Poirier, directrice générale

**FJTNL :** Adam Cayouette, président  
Philippe Enguehard, directeur général

**SAANB :** Jean-Marie Nadeau, président  
Bruno Godin, directeur général  
Adrien Arsenault, représentant

**FJFNB :** Madeleine Arseneau, présidente  
Julie Frigault, vice-présidente  
Marc-André LaPlante, représentant

**Président d'assemblée :** Allister Surette

**Observateurs :**

Eric Mathieu Doucet, directeur général, SNA  
Martine Aubé, directrice adjointe, SNA  
Liette Robichaud, préposée à l'administration, SNA  
Josée Turgeon, gestionnaire de dossiers, SNA  
Romain Blanchard, agent de projets jeunesse, SNA  
Martin Arseneau, responsable des communications, SNA  
Monique Losier, responsable des communications, SNA  
Alexis Couture, employé d'été, SNA  
Anne-Cécile Grunenwald, attachée culturelle, Consulat général de France en Atlantique  
Richard Barrette, chef de poste, Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques  
Andrée Cormier, Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques  
Marie-Josée Chiasson, présidente, Corporation des Acadiens aux Îles de la Madeleine  
Philippe Gustin, directeur général, Comité Louisiane-Acadie  
Jacques Gaudet, président, Coalition des organisations acadiennes du Québec  
Rémi Goupil, directeur général, FJFNB  
Jean Gaudet, président, Commission de l'Odyssée acadienne  
Paul Landry, directeur exécutif, Patrimoine canadien  
Lucie LeBouthillier, conseillère principale, Patrimoine canadien  
Ghislaine Savoie, agente, Développement des collectivités, APÉCA  
Robert Sheldon, directeur, Parcs Canada  
Line Pinet, représentante, Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
Gilbert Taylor, représentant, Commissariat aux langues officielles  
Yves Robertson, Directeur de la francophonie et des Bureaux du Québec au Canada, SAIC  
Camille-Antoine Richard  
Nicole Richard  
Agnès Arsenault  
Géraldine Arsenault, gestionnaire, Parcs Canada  
Elisabeth Crener, chef de l'information, Société Radio-Canada Atlantique  
Rodney Doucet, administrateur, Radarts  
Amély Friolet-O'Neil, consultante  
Léo Goguen  
Marie-Thérèse Landry, directrice générale, Conseil provincial des sociétés culturelles



### **1. Ouverture de la réunion**

La présidente souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte à 10 h 50.

### **2. Appel des membres et vérification du quorum**

Il y a 18 membres votants sur place sur 28 membres possibles; le quorum est donc atteint.

### **3. Rapport du comité de nomination**

Le rapport du comité de nomination pour les élections est présenté par Madeleine Arseneau en l'absence du président du comité, Pierre-André Doucet.

### **4. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée**

*Il est proposé par Gillianne Beaulieu et appuyé de Jean Léger :*

*« Que Allister Surette soit élu président d'assemblée. »*

ADOPTÉ

### **5. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est proposé par Jean-Marie Nadeau et appuyé de Jules Custodio :*

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. »*

ADOPTÉ

### **6. Adoption du procès-verbal de l'AGA 2009**

*Il est proposé par Philippe Enguehard et appuyé de Bruno Godin :*

*« Que le procès-verbal de l'AGA 2009 soit adopté tel que présenté. »*

ADOPTÉ

### **7. Rapport de la présidente**

La présidente dépose son rapport et mentionne à l'assemblée que la version complète de ce dernier figure à l'intérieur du rapport annuel 2009-2010 de la SNA qui est offert pour la première fois en format électronique.

*Il est proposé par Jean Léger et appuyé de Madeleine Arseneau :*

*« Que le rapport de la présidente pour l'année 2009-2010 soit reçu tel que présenté. »*

ADOPTÉ

## **8. Rapport du directeur général**

Le directeur général fait la lecture abrégée des grands événements qui ont marqué l'année. Le rapport complet du directeur général figure dans le rapport annuel 2009-2010 de la SNA.

*Il est proposé par Julie Frigault et appuyé de Bruno Godin :*

*« Que le rapport du directeur général pour l'année 2009-2010 soit adopté tel que présenté. »*

**ADOPTÉ**

## **9. Ratifications des décisions prises par le conseil d'administration et le bureau de direction**

*Il est proposé par Bruno Godin et appuyé de Gillianne Beaulieu :*

*« Que les décisions prises par le conseil d'administration et le bureau de direction soient ratifiées telles que présentées. »*

**ADOPTÉ**

## **10. Adoption du rapport financier vérifié en date du 31 mars 2010**

En l'absence du secrétaire-trésorier, le directeur général présente les états financiers vérifiés de l'année 2009-2010.

*Il est proposé par Jules Custodio et appuyé de Françoise Enguehard :*

*« Que les états financiers vérifiés en date du 31 mars 2010 soient adoptés tels que présentés. »*

**ADOPTÉ**

## **11. Nomination d'un vérificateur pour l'année financière 2010-2011**

*Il est proposé par Gillianne Beaulieu et appuyé d'Adam Cayouette :*

*« Que l'on retienne les services de la firme de comptables agréés Ernst & Young pour la vérification de l'année financière 2010-2011. »*

**ADOPTÉ**

## **12. Modification aux règlements**

Conforme à l'article 24 des règlements de la SNA, le conseil d'administration a recommandé lors de sa réunion du 5 juin 2009, la modification suivante aux règlements :

**81-CA-09-953**

« Que le cinquième critère du règlement 4,03 soit modifié pour ajouter :  
ou dans son domaine d'intérêt. »

*Il est proposé par Jean-Marie Nadeau et appuyé de Françoise Enguehard :*

« *Que l'on ajoute les mots "ou dans son domaine d'intérêt" au cinquième critère du règlement 4,03.* »

ADOPTÉ

**13. Demande d'adhésion**

*Il est proposé par Jean Léger et appuyé d'Edmond Richard :*

« *Que l'on accepte l'adhésion de la Fédération des Associations de Familles Acadiennes (FAFA) au sein des membres affiliés de la SNA.* »

ADOPTÉ

**14. Élections**

Françoise Enguehard est élue à l'unanimité pour un troisième mandat à la présidence de la SNA.

*Il est proposé par Françoise Enguehard et appuyé de Gillianne Beaulieu :*

« *Que Lucie LeBouthillier et Paul Landry soient nommés scrutateurs.* »

ADOPTÉ

Le président des élections fait un court rappel des règlements.

Des élections ont lieu pour un poste :

**Conseiller jeunesse** – Amélie Friolet-O'Neil et Frédéric Desjardins sont candidats.

Après un scrutin secret, Amélie Friolet-O'Neil est élue conseillère jeunesse de la SNA.

On remercie Gillianne Beaulieu qui quitte et on lui remet un cadeau.

**15. Nomination des membres du conseil d'administration de la SNA**

Les membres fédératifs nomment leur représentant officiel au conseil d'administration de la SNA pour la prochaine année.

**SANB:** Jean-Marie Nadeau  
**SSTA :** à déterminer

**FJFNB:** Julie Frigault  
**JA:** à déterminer

**FANE :** Désiré Boudreau  
**FFTNL:** Jules Custodio

**CJPNE:** à déterminer  
**FJTNL:** Adam Cayouette

***16. Autre (s)***

Aucun point n'a été soulevé.

***17. Levée de l'assemblée***

Philippe Enguehard propose la levée de l'assemblée à 11 h 59.

Signature de la présidence : \_\_\_\_\_

Signature de la secrétaire-trésorière : \_\_\_\_\_

## 6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce rapport marque ma cinquième année à la présidence de la SNA, un moment idéal pour considérer le chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui et pour envisager l'année qui s'en vient, la dernière pour moi.

Tout le monde s'entend, je crois, sur le nouvel élan qui anime la SNA. Autour de la table du Conseil d'administration s'est installé un dynamisme nouveau issu tout autant des organismes porte-parole provinciaux que de nos élus jeunesse. Cette vitalité s'est tout naturellement transmise à notre Commission jeunesse qui s'est lancée dans des projets considérables et à notre personnel – une équipe jeune, dynamique qui n'a pour limite que ses idéaux (et, regrettons-le, nos restrictions budgétaires!) -, qui se dévoue sans relâche pour l'Acadie.

On me le dit souvent, et j'en tire une certaine fierté, la SNA est partout: sur Internet, Facebook, YouTube, Twitter, dans les journaux et sur toutes les tribunes où nous sommes invités à parler de l'Acadie. De Paris à Nantes, de Lafayette à Degelis, de Poitiers à Montréal, de Lorient à Ottawa, la SNA représente de son mieux le peuple acadien, répétant à qui veut l'entendre que, bien que sans état, l'Acadie est là bien vivante, exemple remarquable d'une francophonie épanouie.

Au sein de l'Acadie de l'Atlantique, nous avons également réussi à nous impliquer dans des questions actuelles qui touchent tout le monde. Nos tables de concertation en alphabétisation et en immigration francophone vont permettre d'attaquer plus efficacement ces deux dossiers prioritaires; elles donneront aussi à la SNA les moyens de jouer son rôle politique de représentant du peuple acadien dans l'Atlantique.

Enfin, nos partenariats avec la France, le Québec, Saint-Pierre et Miquelon, la Louisiane, la Francophonie et l'élargissement croissant de notre famille acadienne sont les preuves de ce nouveau dynamisme, de cette vision inclusive et moderne de la SNA.

Reste ce qui manque – et c'est l'essentiel: l'indépendance d'action, les moyens humains et financiers de réaliser notre plein potentiel ne sont pas au rendez-vous. La question n'est pas nouvelle, mais au bout de cinq années d'efforts, de centaines de demandes, de démarches politiques et même, parfois, de coups de poing sur la table, la SNA demeure sous-financée, tributaire du bon vouloir des gouvernements et donc fragile.

Il me reste un an pour relever ce défi et pour aiguiller la SNA sur un chemin plus sécuritaire. C'est ce que je vais m'efforcer de faire avec le soutien de nos élus, de notre équipe et de chacun d'entre vous. Parce que la SNA demeure le seul représentant officiel de l'Acadie et qu'elle doit avoir les moyens de remplir ce rôle essentiel, une fois pour toutes et pour toujours.



Françoise Enguehard  
Présidente

## **7. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il me fait grand plaisir de vous livrer ces quelques lignes faisant le point sur l'avancement de la Société Nationale de l'Acadie au cours de la dernière année. L'année 2010-2011 fut une année de développement, de nouveautés, d'avancement et de consolidation des acquis pour la SNA.

L'adoption du nouveau plan stratégique 2010-2013 nous a permis de mettre à jour notre plan de match et de concentrer nos efforts sur le travail requis afin d'atteindre nos objectifs. Voici donc le bilan des grandes réalisations basées sur les trois pôles d'intervention de notre planification stratégique, c'est-à-dire la représentation, la concertation et le rayonnement de l'Acadie.

### **Représentation**

Au niveau de la représentation et en tant que porte-parole du peuple acadien, l'année 2010-2011 fut une année particulièrement mouvementée. Lors de la tenue des élections fédérales, nous avons lancé une vidéo afin que la jeunesse acadienne puisse s'adresser aux candidats et inviter les gens à voter. La SNA fut aussi particulièrement engagée au sein du dossier de la désignation par Service Canada de l'Atlantique comme région administrative unilingue anglophone.

La SNA a rayonné sur la scène internationale lors du Sommet de la Francophonie de Montreux. De plus, lors de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales de la Francophonie tenue à Genève, nous avons été réélu pour présider la Mission A au sein de son comité de suivi. Au niveau national, nous avons poursuivi notre travail au sein du Forum des Leaders où j'ai accepté le rôle de coleader du chantier Notre Influence.

La SNA a aussi œuvré avec divers partenaires afin de rapprocher l'Acadie de ses confrères et consœurs de la Francophonie. La collaboration avec le Bureau du Québec dans les provinces de l'Atlantique pour la gestion de la Commission permanente de concertation Acadie-Québec a été très fructueuse; de nombreux projets furent pilotés afin de rapprocher les Acadiens et les Québécois. Notre travail en tant que coprésidence du sous-comité Société/Culture/Éducation au sein de la Commission mixte du Canada atlantique - Saint-Pierre et Miquelon nous a permis de développer de nombreuses initiatives, dont l'accueil de trente stagiaires du Baccalauréat professionnel pour des stages dans des entreprises en Atlantique. Les relations avec le Consulat général de France en Atlantique nous ont permis d'octroyer deux bourses France-Acadie et d'appuyer diverses initiatives qui vont renforcer les liens entre nos deux peuples.

### **Concertation**

Au cours de la dernière année, le volet de la concertation s'est grandement structuré. La Commission acadienne et francophone pour l'alphabétisation en Atlantique (CAFAA) et le comité atlantique sur l'immigration francophone (CAIF) ont célébré leur première année d'existence. Ces deux commissions permettent désormais aux acteurs des domaines de l'alphabétisation et de l'immigration francophone de collaborer à la réalisation d'un plan d'action conjoint qui aura un grand impact dans l'avancement de ces dossiers.

Le travail de la Commission Jeunesse de l'Acadie est impressionnant. De nombreuses initiatives porteuses sont menées, permettant aux jeunes Acadiens des quatre provinces de l'Atlantique de travailler ensemble. Le développement du Bureau de Mobilité Jeunesse de l'Acadie permettra à un plus grand nombre de jeunes de vivre une expérience à l'international.

### **Rayonnement de l'Acadie**

La SNA a grandement augmenté le rayonnement de l'Acadie par son travail de communication. Notre présence dans les médias, sur l'internet et dans les réseaux sociaux n'a jamais été aussi grande; nous sommes désormais mieux outillés pour rejoindre la population et l'informer des dossiers importants de l'Acadie. Au niveau de la Stratégie de promotion des artistes acadiens sur la scène internationale (SPAASI), l'organisation du volet international de la FrancoFête et l'accueil de trente délégués internationaux furent un réel succès.

Il est aussi important de mentionner le dynamisme au sein de l'équipe de la SNA au cours de la dernière année. Plusieurs personnes engagées et passionnées ont joint l'équipe, des gens provenant de différents domaines et de diverses régions, tous ayant décidé d'unir leur énergie afin de faire avancer l'Acadie et ses nombreux dossiers. Je désire sincèrement les remercier du fond du cœur pour leur dévouement et leur énergie.

Je suis heureux de témoigner que la SNA poursuit son mandat, et ce, en collaboration avec nombreux partenaires et individus engagés pleinement à l'épanouissement de l'Acadie. Continuons sur ce chemin, car L'union fait la force!



Eric Mathieu Doucet  
Directeur général

## **8. RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CA ET LE BD**

### **RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES LORS DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 4 juin 2010**

- 1.00 Que les états financiers vérifiés au 31 mars 2010 soient reçus tels que présentés et que ceux-ci soient présentés à l'Assemblée générale annuelle.
- 2.00 Que l'on reçoive le rapport de la Commission jeunesse de l'Acadie tel que présenté.
- 3.00 Que l'évaluation de la planification stratégique soit reçue telle que présentée et qu'une proposition de recommandations soit présentée lors du prochain conseil d'administration en octobre sur la marche à suivre pour l'élaboration d'un nouveau plan opérationnel triennal.
- 4.00 Que la planification quinquennale de la Commission atlantique sur l'immigration francophone soit adoptée telle que présentée.
- 5.00 Que la politique sur les honoraires soit approuvée avec les modifications proposées.
- 6.00 Que la recommandation du jury de la Médaille Camille-Antoine-Richard soit ratifiée telle que présentée.
- 7.00 Que la direction générale se penche sur le dossier de la nouvelle carte électorale fédérale et qu'elle présente au prochain CA des recommandations sur la position de la SNA dans ce dossier.
- 8.00 Que la SNA prépare une requête au gouvernement fédéral demandant la reconnaissance du 15 août comme la fête nationale des Acadiens.
- 9.00 Que la SNA entreprenne la prospection de diverses sources de financement pour les célébrations du 15 août.



## **Le 31 octobre 2010**

- 1.00 Que les prévisions budgétaires 2010-2011 révisées soient adoptées telles que présentées.
- 2.00 Que les prévisions budgétaires 2011-2012 soient adoptées telles que présentées.
- 3.00 Que les états financiers réels au 31 août 2010 soient reçus.
- 4.00 Que le Conseil d'administration de la Société Nationale de l'Acadie Inc. délègue les pouvoirs suivants au Bureau de Direction de la Société Nationale de l'Acadie Inc. :  
- Tous les pouvoirs transactionnels et de désignation de signataires sur le ou les comptes détenus à la Caisse populaire Dieppe Ltée, ainsi que le dossier Accès D Affaires.
- 5.00 Que Éric Mathieu Doucet, en sa qualité de directeur général de la SNA, soit le nouveau gestionnaire du compte Accès D à la Caisse populaire.
- 6.00 Que l'on reçoive le rapport de la Commission jeunesse de l'Acadie tel que présenté.
- 7.00 Que le plan opérationnel triennal soit adopté avec les modifications apportées pour servir de document de base à amender selon les besoins.
- 8.00 Que le plan de communication soit adopté avec les modifications apportées pour servir de document de base à amender selon les besoins.
- 9.00 Que le CA accepte la proposition du BD et que la SNA ne prenne pas position sur la nouvelle carte électorale.
- 10.00 Que la SNA prenne les dispositions auprès de la présidente du Sénat pour que l'on réserve un siège francophone par province, soit en NE, à IPE, et à TNL.
- 11.00 Que la SNA engage les démarches nécessaires afin de mieux gérer les symboles du peuple acadien.
- 12.00 Que la SNA reçoive la lettre de Robert Pichette et adopte sa position sur ce dossier jusqu'à nouvel ordre.
- 13.00 Que la SNA engage les différentes associations pour faire avancer ce dossier.  
(Festival Interceltique de Lorient)
- 14.00 Que la SNA mandate la CJA à prendre les initiatives nécessaires afin d'organiser une délégation jeunesse qui participera à l'événement jeunesse du GRA 2011.

- 15.00 Que la SNA mandate la CJA à prendre les initiatives nécessaires afin d'appuyer l'organisation de l'événement jeunesse du GRA 2011.
- 16.00 Que l'on mandate le bureau de direction d'approcher la FFAJ pour contracter un prêt de 25 000\$ si la demande de financement de PCH est refusée.
- 17.00 Que Louise Imbeault soit la porte-parole de la bourse France-Acadie 2011.

### **Le 12 février 2011**

- 1.0 Que les états financiers réels au 31 décembre 2010 soient reçus tels que présentés.
- 2.0 Que l'on reçoive le rapport de la Commission jeunesse de l'Acadie tel que présenté.
- 3.0 Que la Société Nationale de l'Acadie développe une stratégie de financement auprès de la communauté acadienne pour financer le développement de la Fondation Nationale de l'Acadie.
- 4.0 Que l'on recommande à la prochaine assemblée générale annuelle la demande du « Maine Acadian Heritage Council comme membre affilié de la SNA ».
- 5.0 Que le conseil d'administration accepte les changements proposés aux statuts et règlements tels que proposés.
- 6.0 Que les changements proposés aux politiques et procédures de la SNA soient adoptés avec les changements proposés.
- 7.0 Que la recommandation du comité de sélection de la Médaille Léger-Comeau soit acceptée telle que proposée et que la médaille soit remise au Conseil provincial des sociétés culturelles.
- 8.0 Que la recommandation du comité de sélection de la Médaille Camille-Antoine-Richard soit acceptée telle que proposée et que la médaille soit remise à Rachelle Dugas.
- 9.0 Que le thème de l'AGA 2010-2011 soit « Grand-Pré, c'est là que tout a commencé ».
- 10.0 Que la présidente, madame Françoise Enguehard, soit nommée présidente du comité de nomination de la SNA. S'ajoutent à elle comme membres du comité de nomination les personnes suivantes : Maria Bernard, Pierre-André Doucet et Charles McDougall.
- 11.0 Que l'on suive le modèle de la FANE pour la nomination et la durée des mandats au sein de l'organisme Société Promotion Grand-Pré et que soient confiées au bureau de direction de la SNA la responsabilité et la mise en œuvre de ce processus.

**RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES  
LORS DES RÉUNIONS  
DU  
BUREAU DE DIRECTION**

**Le 7 juin 2010**

- 1.00 Que les signataires autorisés de la SNA pour l'année 2010-2011 soient Françoise Enguehard (présidente) Ali Chaisson (secrétaire-trésorier), Éric Mathieu Doucet (directeur général) et Martine Aubé (directrice adjointe).

**Le 29 septembre 2010**

- 1.00 Que les comptes de dépenses soient reçus tels que présentés.
- 2.00 Que l'évaluation de la direction générale soit reçue telle que présentée et que l'augmentation salariale de la direction générale proposée soit adoptée telle que présentée.

**Le 27 janvier 2011**

- 1.00 Que le bureau de direction accepte le rapport des dépenses des membres du BD et des employé.e.s de la SNA.
- 2.00 Que Eric Larocque soit un des signataires de la corporation.
- 3.00 Que le bureau de direction accepte les changements aux politiques et procédures tels que présentés. Ces changements assurent l'accès aux avantages sociaux aux employé.e.s à contrat renouvelable.

**PROPOSITION:**

**Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ que les décisions prises par le conseil d'administration et le bureau de direction soient ratifiées telles que présentées.**

## **9.0 RATIFICATION DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ EN DATE DU 31 MARS 2011**

Le rapport financier de la vérification financière menée par Ernst and Young sera distribué sur place.

## **10.0 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010-2011**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ que la SNA retienne les services de la firme de comptables agréés Ernst and Young pour la vérification de l'année financière 2011-2012.

## 11. MODIFICATION AUX RÉGLEMENTS

Conforme à l'article 24 des règlements de la SNA, le conseil d'administration a recommandé lors de sa réunion du 12 février 2011 la modification suivante aux règlements :

### 8.4 *Adoption du point à réviser des statuts et règlements*

Le document présentant les changements proposés aux statuts et règlements est présenté au conseil d'administration pour adoption. On souligne que cette modification propose des changements aux signataires et au pouvoir transactionnel de la société.

Suite à la décision prise lors du CA du 31 octobre dernier, il est proposé que le CA recommande à l'Assemblée générale annuelle (AGA) l'ajout d'une nouvelle disposition à l'article 22 des statuts et règlements de la Société Nationale de l'Acadie. Ce changement se lit comme suit :

**« Le bureau de direction de la corporation possède les pouvoirs transactionnels et de désignation des signataires des comptes bancaires et des services bancaires internet à l'institution bancaire de la corporation. »**

*Il est proposé par Ali Chaisson et appuyé de Philippe Labbé:*

**88-CA-11-1035**

*« Que le conseil d'administration accepte les changements proposés aux statuts et règlements tels que proposés. »*

**ADOPTÉ**

---

L'article 22 des statuts et règlements de la SNA prévoit présentement:

### **ARTICLE 22 – SIGNATAIRES**

- a) *Les chèques et les effets bancaires de la Corporation sont signés par l'un des deux administrateurs suivants : la présidence ou la ou le secrétaire-trésorier, et par la direction générale ;*
- b) *Tous les documents juridiques requérant la signature de la Corporation sont signés par la présidence et par la direction générale ;*
- c) *Le Conseil d'administration peut aussi déléguer la signature de tout document pour un objet spécial à tout autre dirigeant, administrateur ou personne, même étrangère à la Corporation ; cependant cette autorisation ne vaut que pour l'objet auquel elle se rapporte.*

---

**Proposition:**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ que:

Suite à la décision prise lors du CA du 12 février dernier, il est proposé que l'AGA accepte l'ajout d'une nouvelle disposition à l'article 22 des statuts et règlements de la Société Nationale de l'Acadie. Ce changement se lit comme suit:

**Le bureau de direction de la corporation possède les pouvoirs transactionnels et de désignation des signataires des comptes bancaires et des services bancaires internet à l'institution bancaires de la corporation.**

---

Si adopté à l'Assemblée générale annuelle, l'article 22 deviendrait:

***ARTICLE 22 – SIGNATAIRES***

- a) ***Le bureau de direction de la corporation possède les pouvoirs transactionnels et de désignation des signataires des comptes bancaires et des services bancaires internet à l'institution bancaires de la corporation.***
- b) *Les chèques et les effets bancaires de la Corporation sont signés par l'un des deux administrateurs suivants : la présidence ou la ou le secrétaire-trésorier, et par la direction générale ;*
- c) *Tous les documents juridiques requérant la signature de la Corporation sont signés par la présidence et par la direction générale ;*
- d) *Le Conseil d'administration peut aussi déléguer la signature de tout document pour un objet spécial, à tout autre dirigeant, administrateur ou personne, même étrangère à la Corporation ; cependant cette autorisation ne vaut que pour l'objet auquel elle se rapporte.*

## 12. DEMANDE D'ADHÉSION

Extrait des règlements de la SNA:

- 4.08** L'adhésion d'un nouveau membre, dans l'une ou l'autre des catégories indiquées aux alinéas 4,01, 4,02 et 4,03, est faite sur recommandation du Conseil d'administration à l'AGA et elle requiert un vote en faveur de deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des suffrages exprimés à l'AGA.
- 

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la SNA du 12 février 2011:

### **8.2**      *Adoption d'un nouveau membre affilié à la SNA*

La lettre formulant la demande du « Maine Acadian Heritage Council » est présentée au conseil d'administration.

*Il est proposé par Jean-Marie Nadeau et appuyé de Charles MacDougall*

**88-CA-11-1034**

*« Que l'on recommande à la prochaine Assemblée générale annuelle la demande du « Maine Acadian Heritage Council comme membre affilié de la SNA. »*

*ADOPTÉ*

---

Proposition:

Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ que l'AGA accepte le Maine Acadian Heritage Council comme membre affilié de la SNA.



*Maine Acadian Heritage Council*  
*Conseil d'heritage acadien du Maine*

P.O. Box 88 • Madawaska, ME • 04756  
207-728-6826

**Municipal Representation:** Allagash • Caswell • Cyr Plantation • Eagle Lake • Fort Kent • Frenchville • Grand Isle • Hamlin • Madawaska • New Canada • Portage Lake • St. Agatha • St. Francis • St. John • Van Buren • Wallagrass • Winterville • Aroostook County • **Chambers of Commerce:** Greater Fort Kent • Greater Madawaska • Greater Van Buren • **Historical Societies:** Allagash Historical Society • Association culturelle et historique du Mont-Carmel • Eagle Lake Historical Society • Fort Kent Historical Society • Frenchville Historical Society • Héritage Vivant of Van Buren • Madawaska Historical Society • Ste. Agathe Historical Society • St. Francis Historical Society • Wesget Sipu • **Cultural Organizations:** Le Club Français • Franco American Center

31 janvier, 2011

Françoise Enguehard, président  
Société Nationale de l'Acadie  
307 rue Amirault  
Dieppe, NB E1A 1G1

RE : Adhésion

Cher Président Enguehard :

Le Conseil de l'héritage acadien du Maine (CHAM) désire beaucoup devenir membre de la Société Nationale de l'Acadie. Nous espérons que nos références sont selon les critères de la SNA. En tant qu'organisation mère de la section Maine de l'Acadie des terres et forêts, hôte du Congrès Mondial Acadien 2014, nous croyons que c'est le temps propice de devenir membre et de créer des liens plus proches avec la SNA.

Le Conseil de l'héritage acadien du Maine est une organisation régionale dédiée à la préservation et la promotion de la culture acadienne, son langage et son histoire à travers la Vallée St Jean au nord du Maine et au-delà. Nous avons été incorporés en 1997 par la Commission pour la préservation de la culture acadienne du Maine en forme de consortium composé des municipalités de la Vallée St Jean, ses sociétés historiques, ses institutions culturelles et ses chambres de commerce pour préserver et promouvoir la culture franco acadienne du nord du Maine.

Le CHAM a fourni de la direction et des fonds à ses organisations membres pour des projets pour la préservation de la culture. En plus, le CHAM a développé plusieurs opportunités éducationnelles pour informer les résidents de la vallée et les visiteurs de la culture acadienne ; ces projets incluent une évaluation éducationnelle pour aider à déterminer comment intégrer l'histoire et la culture acadiennes dans les programmes scolaires.



Depuis 1998 le CHAM a été heureux de recevoir de l'appui financier annuellement du National Park Service (NPS). Ces fonds ont permis aux gens de la Vallée St Jean de continuer leur travail de préserver et promouvoir la culture acadienne et les trésors historiques. En plus des fonds pour nos dépenses administratives, nous recevons des fonds supplémentaires pour les projets que nous avons développés en collaboration avec le NPS : distribution de fonds aux musées des sociétés historiques locales pour des initiatives de préservation, éducation de guides, embauchage de lecteurs et artistes aux festivals locaux, prise de conscience des efforts pour instruire les résidents de la Vallée St Jean et ceux qui sont liés culturellement à la vallée, organismes qui interprètent et préservent la culture acadienne au Maine, et développement de programmes d'instruction tels que des ateliers pour les enseignants ainsi que des matériaux éducatifs sur différents aspects de la culture acadienne, leur aidant à enseigner la culture acadienne à leurs élèves.

Nous vous invitons de venir visiter la Vallée St Jean et assister prochainement à l'une des réunions du comité administratif. Notre prochaine réunion aura lieu le 18 mars.

Nous vous remercions pour votre considération, et nous espérons que la SNA permettra un lien si important avec vous pour pousser de l'avant ensemble selon notre mission de supporter et révéler les acadiens qui ont peuplé l'Amérique du nord.

Amicalement,

Daniel Lapointe, président  
Conseil d'héritage acadien du Maine

## 13 - ÉLECTIONS

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 février 2011:

### 8.7 *Comité de nomination pour les postes au BD 2011-2012*

Trois postes seront à combler lors de la prochaine AGA de la Société Nationale de l'Acadie, soit la vice-présidence, le secrétaire-trésorier et le poste de conseiller jeunesse.

La présidence étant la seule personne n'étant pas en élection cette année, il est suggéré que celle-ci occupe le poste de la présidence d'élection.

Les personnes suivantes sont proposées :

- Maria Bernard
- Charles McDougall
- Pierre-André Doucet

*Il est proposé par Philippe Enguehard et appuyé de Philippe Labbé:*

**88-CA-11-1040**

*« Que la présidente, madame Françoise Enguehard, soit nommée présidente du comité de nomination de la SNA. S'ajoutent à elle comme membres du comité de nomination les personnes suivantes : Maria Bernard, Pierre-André Doucet et Charles McDougall. »*

**ADOPTÉ**

Extrait des statuts et règlements de la SNA:

### **ARTICLE 16 - COMITÉ DE NOMINATION**

**16.01** Au plus tard à sa réunion du printemps, le Conseil d'administration nomme un comité de nomination pour combler les postes vacants au bureau de direction. Il présente son rapport à l'AGA qui en dispose conformément aux règlements de la Corporation.

**16.2** Le comité de nomination est présidé par un membre du bureau de direction qui n'est pas en élection durant l'année en cours.

**16.3** La présidence du comité de nomination s'ajoute trois (3) autres membres, respectant, dans la mesure du possible, la représentativité des quatre provinces atlantiques. Ces trois (3) autres membres sont des élus des membres réguliers de la Corporation.

**16.4** Le mandat du comité de nomination est principalement de recruter au moins une candidature pour chaque poste vacant au bureau de direction.

**16.5** Les élections des membres au bureau de direction ont lieu durant l'AGA (voir 6, e)) et la

présidence d'élection est normalement assumée par la présidence du comité de nomination, à moins que l'AGA en décide autrement. Dans le cas où il y a plus d'une candidature à un poste au BD, l'élection se fait par scrutin secret.

Extrait des statuts et règlements de la SNA:

#### **ARTICLE 18 – MANDAT**

- 18.01** Le mandat de la présidence est de deux ans et peut être renouvelé moyennant une élection à l'AGA durant les années paires.
- 18.02** Le mandat de la vice-présidence, de la secrétaire- trésorerie est de deux ans et peut être renouvelé moyennant une élection à l'AGA durant les années impaires.
- 18.03** Le mandat du (de la) conseiller-ère jeunesse est d'un an et peut être renouvelé deux fois moyennant une élection à l'AGA
- 18.04** Si un membre du bureau de direction est remplacé en cours de mandat, le terme de son remplaçant prend fin à l'Assemblée générale annuelle
- 

Poste en élection lors de l'AGA 2011:

<b>Poste</b>	<b>Élection</b>
Présidence	Non - Élection prévue en juin 2012.
Vice-présidence	Oui - Mandat de deux ans.
Trésorier.ère	Oui - Mandat de deux ans.
Conseiller.ère jeunesse	Oui - Mandat d'un an.

## **14. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Extrait des statuts et règlements de la SNA:

### **ARTICLE 10 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration est composé des administratrices et/ou administrateurs suivants :

- a) La présidence, la vice-présidence, le ou la secrétaire-trésorière et le ou la conseillère jeunesse de la Corporation ;
  - b) Une administratrice ou un administrateur représentant chaque membre régulier et nommé par celui-ci ;
  - c) La direction générale de la SNA, à titre d'office sans droit de vote.
- 

Les membres du conseil d'administration de la SNA pour l'année 2011-2012 sont:

FANE: \_\_\_\_\_

CJP: \_\_\_\_\_

SANB: \_\_\_\_\_

FJFNB: \_\_\_\_\_

FJTNL: \_\_\_\_\_

FJTNL: \_\_\_\_\_

SSTA: \_\_\_\_\_

JA: \_\_\_\_\_

## **15. AUTRES**

## **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

# **STATUTS ET RÉGLEMENTS**

# **SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE**

## **RÈGLEMENTS**

**ADOPTÉS  
LE 5 JUIN 2010  
À SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK**

## **ARTICLE 1 – NOM**

La Corporation est un organisme sans but lucratif et elle est constituée sous la raison sociale « **SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ACADIE INC** », désignée par le sigle « **SNA** ».

## **ARTICLE 2 – BUTS**

Les buts de la corporation sont:

- 2.01** de représenter le peuple acadien des provinces atlantiques aux plans national et international dans les causes communes à ses membres ;
- 2.02** d'assurer la concertation des membres ;
- 2.03** d'étudier et de chercher à résoudre tous les problèmes d'intérêt commun qui se posent à ses membres ;
- 2.04** d'administrer le fonds de fiducie conformément aux dispositions de l'« Annexe A ».

## **ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL**

Le siège social de la Corporation est situé dans le comté de Westmorland, province du Nouveau-Brunswick.

## **ARTICLE 4 - MEMBRES**

La SNA est une fédération composée de trois catégories de membres.

### **4.01 - Membres réguliers avec droit de vote**

Les critères déterminant l'admissibilité des membres réguliers sont :

- être l'organisme porte-parole des Acadiens, Acadiennes et francophones de chacune des provinces de l'Atlantique ;
- être l'organisme porte-parole de la jeunesse acadienne et francophone de chacune des provinces de l'Atlantique.

Les membres réguliers actuels de la Société sont:

- La Société des acadiens et acadiennes du Nouveau-Brunswick;
- La Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick;
- La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse;
- Le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse;
- La Société Saint-Thomas-d'Aquin de l'Ile-du-Prince-Édouard;
- Jeunesse acadienne de l'Ile-du-Prince-Édouard;
- La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador;
- Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador.



#### **4.02 - Membre privilégié sans droit de vote**

Le titre de membre privilégié est octroyé de façon exclusive à l'association « les Amitiés Acadiennes » en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle et historique à l'épanouissement et au développement du peuple acadien.

#### **4.03 - Membres associés sans droit de vote**

Les critères déterminant l'admissibilité des membres associés sont :

- souscrire à la mission de la SNA et avoir des buts équivalents à ceux de celle-ci ;
- ne pas œuvrer exclusivement à l'intérieur des provinces de l'Atlantique;
- être un organisme légalement constitué ;
- être un organisme sans but lucratif ;
- être l'interlocuteur privilégié, selon la SNA, dans le secteur géographique où il rayonne\_ou dans son domaine d'intérêt.

#### **4.04 - Cotisation des membres réguliers**

La cotisation est annuelle et son montant est ajusté périodiquement par l'AGA, sur recommandation du Conseil d'administration.

#### **4.05 - Retrait d'un membre**

Un membre peut se retirer de la SNA en faisant parvenir un avis écrit à cet effet au Conseil d'administration. Un membre qui se retire demeure redevable de sa cotisation envers la SNA pour l'année en cours.

#### **4.06 - Suspension/révocation d'un membre**

Un membre peut être suspendu par un vote affirmatif de deux tiers des membres présents à une réunion du Conseil d'administration, et peut être révoqué par un vote affirmatif de l'Assemblée générale annuelle de la SNA.

#### **4.07 - Droits des membres**

##### **a) Membres réguliers**

Les membres réguliers de la Corporation bénéficient des droits suivants:

- le droit de vote en ce qui a trait à l'élection des membres du bureau de direction ;
- le droit d'obtenir tout renseignement en ce qui a trait aux affaires administratives, politiques, financières et autres de la corporation ;
- le droit d'examiner les livres et les comptes financiers de la corporation;
- le droit de présence, de parole et de vote à toute réunion du Conseil d'administration et de l'AGA de la Corporation, tel que prévu par le présent règlement.

##### **b) Membres privilégiés et associés**

Les membres privilégiés et associés n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales

- ni au Conseil d'administration. Ces membres bénéficient des droits suivants :
- le droit de présence et de parole lors des assemblées générales et des réunions du Conseil d'administration ;
  - le droit de recevoir la documentation appropriée ;
  - le droit de consultation et de concertation, selon les modalités établies par le Conseil d'administration.

**4.08** L'adhésion d'un nouveau membre, dans l'une ou l'autre des catégories indiquées aux alinéas 4,01, 4,02 et 4,03, est faite sur recommandation du Conseil d'administration à l'AGA et elle requiert un vote en faveur de deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des suffrages exprimés à l'AGA.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)**

### **ARTICLE 5 – COMPOSITION**

- 5.01** L'Assemblée générale annuelle est l'autorité suprême et elle est composée de :
- a) la présidence, la vice-présidence, la ou le secrétaire-trésorier et le ou la conseillère jeunesse ;
  - b) les membres en fonction du Conseil d'administration ;
  - c) deux personnes représentant chaque membre régulier de la Corporation et désignées par celui-ci.
- 5.02** Seules les personnes susnommées à l'alinéa précédent (5.01) ont le droit de vote aux réunions de l'Assemblée générale annuelle.
- 5.03** Toute personne invitée par le Conseil d'administration peut assister à une réunion de l'Assemblée générale annuelle à titre d'observateur.

### **ARTICLE 6 - POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

L'Assemblée générale annuelle de la Corporation a, entre autres, les pouvoirs suivants :

- a) elle détermine les grandes orientations de la corporation ;
- b) elle établit les priorités de travail de la corporation pour l'année à venir ;
- c) elle reçoit le rapport annuel de la Corporation ;
- d) elle adopte le rapport vérifié du dernier exercice financier ;
- e) elle reçoit le rapport du comité de nomination et elle élit les membres du bureau de direction ;
- f) elle reçoit les décisions du Conseil d'administration prises durant la dernière année financière ;
- g) elle crée, au besoin, des comités permanents ou ad hoc pour examiner toute question qui relève de sa compétence;
- h) elle nomme les vérificateurs des livres comptables de la corporation ;
- i) elle nomme un conseiller juridique;

- j) elle fixe le montant de la cotisation.

## **ARTICLE 7 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

- 7.01** L'Assemblée générale annuelle doit se réunir à un lieu et à une date fixés par le Conseil d'administration ; la date de celle-ci ne doit pas dépasser cinq (5) mois suivant la fin de l'exercice financier.
- 7.02** L'avis de convocation et l'ordre du jour de l'AGA doivent être envoyés à tous les membres au moins quinze (15) jours ouvrables avant la réunion. Tout membre peut renoncer par écrit à l'avis de convocation. La présence d'un membre à une AGA équivaut à une renonciation de sa part à recevoir un tel avis.

## **ARTICLE 8 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (AGE)**

- 8.01** Lorsque trois (3) membres réguliers en règle en font la demande écrite à la présidence ou au bureau de direction ou lorsque le Conseil d'administration le considère nécessaire par un vote affirmatif de deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) de ses membres réguliers, la Corporation doit convoquer une Assemblée générale extraordinaire de ses membres réguliers. Cette Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée et avoir lieu dans un délai maximum d'un (1) mois suivant la réception de la demande des membres.
- 8.2** L'avis de convocation et l'ordre du jour doivent être envoyés à tous les membres de la Corporation au moins quinze (15) jours francs avant la date de l'assemblée. Tout membre peut renoncer par écrit à l'avis de convocation. La présence d'un membre à cette réunion équivaut à une renonciation de sa part à recevoir un tel avis.
- 8.3** La composition d'une Assemblée générale extraordinaire est la même que celle d'une AGA à l'alinéa 5,01 supra.
- 8.4** Sous réserve d'une décision unanime de l'assemblée au contraire, le seul item à l'ordre du jour d'une Assemblée générale extraordinaire consiste en l'unique sujet qui motive la convocation de celle-ci. Aucun autre sujet n'est traité durant cette AGE.
- 8.5** Toute résolution durant une Assemblée générale extraordinaire requiert un vote en faveur d'au moins deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des délégués attitrés présents avec droit de vote.
- 8.6** La procédure de vote est conforme à celle d'une Assemblée générale annuelle (voir 9,02) et seules les personnes nommées à l'alinéa 5,01 ont le droit de vote.

## **ARTICLE 9 - QUORUM ET VOTE**

- 9.01** Le quorum à toute assemblée générale de la corporation est atteint lorsqu'au moins la moitié des personnes plus un, ayant le droit de vote et représentant au moins 50 % des membres réguliers de la Corporation, sont présents.
- 9.02** Toute proposition est adoptée lorsqu'elle obtient une majorité des voix exprimées en faveur ; les abstentions ne figurent pas dans le décompte des voix. Au cas

d'égalité des voix, la présidence a généralement voix prépondérante.

- 9.03** Dans le cas d'un amendement ou d'une modification aux Règlements de la Corporation, une majorité de deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix exprimées est requise pour son adoption. En cas d'égalité, la proposition est rejetée.

## **ARTICLE 10 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration est composé des administratrices et/ou administrateurs suivants :

- a) La présidence, la vice-présidence, le ou la secrétaire-trésorière et le ou la conseillère jeunesse de la Corporation ;
- b) Une administratrice ou un administrateur représentant chaque membre régulier et nommé par celui-ci ;
- c) La direction générale de la SNA, à titre d'office sans droit de vote.

## **ARTICLE 11 – MANDAT**

**11.01** Le mandat des administrateurs désignés à l'article 10 a) se termine à l'expiration de leur mandat d'administrateur de la corporation.

**11.02** Le mandat des administrateurs à l'article 10 b) est d'un (1) an ; ceux-ci demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou renommés. Chaque membre régulier doit soumettre par écrit à la direction générale de la SNA le nom de son représentant dans les 30 jours francs suivant l'Assemblée générale annuelle.

**11.03** Un administrateur nommé en vertu de l'article 10 b) peut exceptionnellement se faire remplacer à une réunion dans le cas où il est incapable d'y participer. Le remplaçant possède les mêmes rôles et fonctions attribués à l'administrateur qu'il remplace.

## **ARTICLE 12 – VACANCE**

Toute vacance au Conseil d'administration peut être comblée lors d'une réunion régulière du Conseil :

- a) dans le cas d'un administrateur désigné à l'article 10 a), à l'exception de la présidence, le Conseil d'administration nomme le remplaçant ou la remplaçante ;
- b) dans le cas d'une personne désignée à l'article 10 b), le membre concerné recommande au Conseil une ou un remplaçant pour compléter le mandat en cours.

## **ARTICLE 13 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'administration possède les pouvoirs suivants :

- a) il détermine les politiques qui découlent des orientations adoptées par l'Assemblée

- générale annuelle de la corporation ;
- b) il est responsable du bon fonctionnement des affaires courantes de la corporation ;
  - c) il embauche le gestionnaire, i.e. la direction générale, de la corporation et il décide de la rémunération de toutes personnes à son service ;
  - d) il approuve les prévisions et les révisions budgétaires, autant du fonctionnement que des projets de la corporation ;
  - e) il délibère en réunion sur toute question portée à l'ordre du jour ;
  - f) il adopte les règles concernant la convocation des assemblées, la composition des comités et toute autre question d'administration générale ;
  - g) il crée, nomme et administre les comités de la corporation (voir 6, g)) ;
  - h) il est le principal responsable d'assurer la préparation des états financiers de la corporation et la soumission des rapports d'activités à l'Assemblée générale annuelle ;
  - i) il recommande à l'AGA le montant de la cotisation des membres.

## **ARTICLE 14 - RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**14.01** Le Conseil d'administration se réunit au moins deux (2) fois par an.

**14.02** Les réunions du Conseil d'administration sont convoquées par la présidence et, à défaut ou au refus de sa part et de celle du bureau de direction, elles sont convoquées par au moins trois (3) membres du Conseil d'administration.

**14.03** L'avis de convocation à toute réunion du Conseil d'administration doit être signifié au moins quinze (15) jours francs et il peut être transmis oralement, par téléphone, par moyen électronique ou par écrit. Tout administrateur peut renoncer par écrit à l'avis de convocation et la présence d'un administrateur ou d'une administratrice à une réunion équivaut à sa renonciation à recevoir un tel avis.

## **ARTICLE 15 - QUORUM ET VOTE**

**15.01** Le quorum aux réunions du Conseil d'administration est de la moitié plus un des administrateurs en fonction.

**15.02** Si, suivant un avis de convocation dûment exécuté, il n'y a pas quorum à une réunion du Conseil d'administration, les administrateurs présents remettent la réunion à une date ultérieure. Un nouvel avis de convocation est émis au moins cinq (5) jours francs avant la date de la réunion remise. Et dans ce cas, les administrateurs présents à cette réunion remise sont habilités à délibérer valablement et à prendre les décisions qui s'imposent, quel que soit le nombre d'administrateurs présents.

**15.03** Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité, la présidence peut exercer son droit de voix prépondérante. Si la présidence n'exerce pas ce droit, la proposition est rejetée.

## **ARTICLE 16 - COMITÉ DE NOMINATION**

- 16.01** Au plus tard à sa réunion du printemps, le Conseil d'administration nomme un comité de nomination pour combler les postes vacants au bureau de direction. Il présente son rapport à l'AGA qui en dispose conformément aux règlements de la corporation.
- 16.6** Le comité de nomination est présidé par un membre du bureau de direction qui n'est pas en élection durant l'année en cours.
- 16.7** La présidence du comité de nomination s'ajoute trois (3) autres membres, respectant, dans la mesure du possible, la représentativité des quatre provinces atlantiques. Ces trois (3) autres membres sont des élus des membres réguliers de la corporation.
- 16.8** Le mandat du comité de nomination est principalement de recruter au moins une candidature pour chaque poste vacant au bureau de direction.
- 16.9** Les élections des membres au bureau de direction ont lieu durant l'AGA (voir 6, e)) et la présidence d'élection est normalement assumée par la présidence du comité de nomination, à moins que l'AGA en décide autrement. Dans le cas où il y a plus d'une candidature à un poste au BD, l'élection se fait par scrutin secret.

## **ARTICLE 17 - COMPOSITION DU BUREAU DE DIRECTION**

Le bureau de direction est composé des personnes suivantes:

- La présidence;
- La vice-présidence;
- La ou le secrétaire-trésorier ;
- Le ou la conseillère jeunesse ;
- La direction générale de la SNA, membre d'office sans droit de vote.

## **ARTICLE 18 – MANDAT**

- 18.01** Le mandat de la présidence est de deux ans et peut être renouvelé moyennant une élection à l'AGA durant les années paires.
- 18.02** Le mandat de la vice-présidence, de la secrétaire-trésorerie est de deux ans et peut être renouvelé moyennant une élection à l'AGA durant les années impaires.
- 18.03** Le mandat du (de la) conseiller-ère jeunesse est d'un an et peut être renouvelé deux fois moyennant une élection à l'AGA
- 18.04** Si un membre du bureau de direction est remplacé en cours de mandat, le terme de son remplaçant prend fin à l'Assemblée générale annuelle

## **ARTICLE 19 - POUVOIRS ET FONCTIONS**

Le bureau de direction a les fonctions et les pouvoirs suivants :

- a) il accomplit toute tâche qui lui est déléguée par le Conseil d'administration ;
- b) il exécute les décisions qui lui sont transmises par le Conseil d'administration.
- c) il recommande au Conseil d'administration l'embauche de la direction générale ;
- d) il recommande au Conseil d'administration le lieu et les dates des réunions du Conseil et de l'AGA ;
- e) il propose au Conseil d'administration l'adoption des budgets ainsi que la programmation annuelle de la corporation ;
- f) il recommande au Conseil d'administration les vérificateurs des livres comptables de la corporation et la ou le conseiller juridique ;
- g) il crée, au besoin, des comités ad hoc pour traiter de toute question jugée nécessaire ;
- h) il traite de toute exception aux règlements de la corporation et il en fait rapport au Conseil d'administration ;
- i) au besoin, il recommande au Conseil d'administration des modifications aux règlements de la corporation.

## **ARTICLE 20 - FONCTIONS DES DIRIGEANTS**

### **20.01 - Présidence**

- a) La présidence préside toutes les réunions des membres du conseil d'administration et du bureau de direction;
- b) Elle est membre d'office de tous les comités de la corporation;
- c) Elle est la principale responsable de l'administration de la corporation;
- d) Elle est la principale porte-parole de la corporation.

### **20.02 - Vice-présidence**

- a) La vice-présidence remplace la présidence lorsque cette dernière est incapable d'agir ou est absente;
- b) En cas de démission de la présidence, elle assume la présidence jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la corporation.

### **20.03 - Secrétaire-trésorerie**

- a) La ou le secrétaire-trésorier est responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du bureau de direction ; elle ou il les signe lorsqu'ils sont adoptés.
- b) Elle ou il est responsable des archives, du sceau et des documents de la corporation ;
- c) elle ou il doit préparer ou déléguer au secrétariat la préparation de l'ordre du jour des réunions et communiquer aux membres les rapports de comités, les propositions et autres documents officiels dont elle ou il a la garde ;
- d) elle ou il est le premier responsable de l'administration financière de la

- corporation ;
- e) elle ou il a la garde de tous les fonds confiés à sa charge ;
  - f) elle ou il est responsable du rapport financier annuel.

#### **20.04 - Le conseiller ou la conseillère jeunesse**

- a) Il ou elle représente et défend les intérêts et les projets des organismes de la jeunesse acadienne des quatre provinces de l'Atlantique au sein du bureau de direction.
- b) Le ou la conseillère jeunesse préside la Commission jeunesse de l'Acadie, à moins que les membres de cette dernière n'en décident autrement;

#### **ARTICLE 21 - EXERCICE FINANCIER**

L'exercice financier de la corporation débute le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et il se termine le 31 mars de l'année suivante.

#### **ARTICLE 22 – SIGNATAIRES**

- a) Les chèques et les effets bancaires de la corporation sont signés par l'un des deux administrateurs suivants : la présidence ou la ou le secrétaire-trésorier, et par la direction générale ;
- b) Tous les documents juridiques requérant la signature de la corporation sont signés par la présidence et par la direction générale ;
- c) Le Conseil d'administration peut aussi déléguer la signature de tout document pour un objet spécial, à tout autre dirigeant, administrateur ou personne, même étrangère à la corporation ; cependant cette autorisation ne vaut que pour l'objet auquel elle se rapporte.

#### **ARTICLE 23 - GROUPES DE TRAVAIL**

- a) Nonobstant l'article 6, g), le Conseil d'administration et le bureau de direction peuvent créer des groupes de travail ponctuels et leur déléguer des pouvoirs et des responsabilités dans certains domaines ;
- b) Le Conseil d'administration et le bureau de direction nomment leurs membres respectifs des groupes de travail et ils déterminent leur mandat. Toute vacance dans ces groupes est comblée par le Conseil d'administration ou le bureau de direction, selon le cas.

#### **ARTICLE 24 - LA COMMISSION JEUNESSE DE L'ACADIE**



- a) encourage ses membres de se concerter et de collaborer en vue d'activités et de projets panatlantiques pour la jeunesse;
- b) est composée des représentants élus des organismes porte-parole de la jeunesse acadienne et francophone de chacune des provinces de l'Atlantique;
- c) se réunit au moins trois (3) fois par année, en marge des réunions statutaires du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale annuelle de la corporation;
- d) fait rapport de ses activités auprès du Conseil d'administration de la corporation au moins trois (3) fois par année.

## **ARTICLE 25 – MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS**

- a) Le Conseil d'administration peut recommander un projet de modifications des règlements de la Corporation lors d'une Assemblée générale annuelle ; ledit projet de modifications doit être transmis en même temps que l'avis de convocation de l'AGA ;
- b) Un membre régulier en règle peut soumettre un projet de modifications aux règlements de la Corporation s'il en informe par écrit le Conseil d'administration au moins soixante (60) jours francs avant l'Assemblée générale annuelle;
- c) Toute modification aux règlements de la corporation requiert un vote en faveur de deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des suffrages exprimés à l'Assemblée générale annuelle (voir 9,03).

## **ARTICLE 26 : PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE**

La procédure utilisée pour l'assemblée générale et les réunions des autres instances est celle acceptée démocratiquement par l'instance concernée conformément aux présents règlements. En cas de conflit, le code Morin « Procédure des assemblées délibérantes » s'applique.

## **ANNEXE A**

- 1- Les membres de la Société répondent à leur assemblée générale annuelle des décisions prises en ce qui a trait au fonds de fiducie.
- 2- Les membres de la Société ont un droit de vote sur les questions touchant à la répartition du fonds de fiducie.